



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Série de profils du Centre canadien
de la statistique juridique



Les enfants et les jeunes au Canada

Le présent document est l'un d'une série de dix profils financés dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques. Nous avons comme objectif d'approfondir l'analyse des données sur l'expérience vécue par divers groupes en tant que victimes et délinquants* dans le système de justice pénale.

Les profils proviennent de sources de Statistique Canada et présentent un ensemble de renseignements socio-démographiques, économiques et en matière de justice pénale ainsi qu'une information précise sur chaque groupe.

Voici les autres profils de la série :

- Les Autochtones au Canada
- Les Canadiens handicapés
- Les Canadiens peu alphabétisés**
- Les Canadiens à faible revenu
- Les immigrants au Canada
- Les groupes religieux au Canada
- Les personnes âgées au Canada
- Les minorités visibles au Canada
- Les femmes au Canada

* Les données portant sur les délinquants sont seulement disponibles pour les profils suivants : Les Autochtones, les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les femmes.

** Ce profil ne comprend pas un volet relatif à la justice pénale.

N° 85F0033MIF au catalogue
ISSN 1496-4570
ISBN 0-662-85584-1

Juin 2001

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, appel sans frais 1 800 387-2231 ou (613) 951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

| | |
|--|-----------------------------|
| Service national de renseignements | 1 800 263-1136 |
| Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1 800 363-7629 |
| Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt | 1 800 700-1033 |
| Télécopieur pour le Programme des Bibliothèques de dépôt | 1 800-889-9734 |
| Renseignements par courriel | infostats@statcan.ca |
| Site Web | www.statcan.ca |

Disponibilité de cette publication

On peut se procurer ce produit gratuitement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada n° 85F0033MIF au catalogue. Pour obtenir ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Les enfants et les jeunes au Canada

Caractéristiques sociodémographiques des enfants et des jeunes¹

Les enfants et les jeunes composent une importante proportion de la population canadienne²

L'enfance et l'adolescence sont des périodes caractérisées par le développement et la croissance rapide ainsi que par un apprentissage intensif. Avant l'âge de 15 ans, les enfants apprennent à lire et à écrire, acquièrent des compétences arithmétiques de base ainsi que des aptitudes et des valeurs sociales qui les soutiendront tout au long de leur vie, et durant leurs 15 à 19 ans, ils traversent une importante période de transition de l'enfance à l'âge adulte.

Les enfants et les jeunes composent actuellement une importante proportion de la population canadienne (voir les tableaux 1 et 2). En 2000, il y avait près de 8 millions d'enfants et de jeunes âgés de moins de 20 ans au Canada, soit une personne sur quatre (26 %) dans la population globale. Cette même année, il y avait 5,9 millions d'enfants âgés de moins de 15 ans, qui constituaient 19 % de la population globale. En même temps, il y avait un peu plus de 2 millions de jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans, représentant 7 % de la population globale.

La proportion de la population composée des enfants et des jeunes a toutefois diminué progressivement depuis les années 1960, alors que la population de moins de 20 ans représentait plus de 40 % de la population globale suivant l'explosion démographique à la fin des années 1940 et durant les années 1950. Les enfants et les jeunes représentaient également une proportion relativement importante de la population au début du XX^e siècle. En 1921, par exemple,

les moins de 20 ans composaient 44 % de la population canadienne.

La proportion des enfants et des jeunes devrait diminuer encore plus au cours des prochaines décennies. Statistique Canada prévoit que d'ici 2026, les personnes de moins de 20 ans représenteront seulement 20 % de la population du Canada, soit une diminution de 26 % par rapport à 2000.

Les personnes de sexe masculin de moins de 20 ans sont un peu plus nombreuses que celles de sexe féminin. En 2000, 51 % des Canadiens de moins de 20 ans étaient de sexe masculin, tandis que 49 % étaient de sexe féminin.

Les enfants au pays

La proportion de la population composée d'enfants et de jeunes est relativement uniforme dans toutes les provinces, allant d'un sommet de 29 % en Saskatchewan au niveau le plus bas (24 %) au Québec. C'est toutefois en Ontario que résident le plus grand nombre d'enfants et de jeunes Canadiens. En 2000, l'Ontario comptait plus de 3 millions de personnes de moins de 20 ans. En effet, cette même année, 84 % de tous les enfants et jeunes au Canada habitaient l'une des quatre provinces les plus peuplées : l'Ontario (38 %), le Québec (23 %), la Colombie-Britannique (13 %) et l'Alberta (11 %).

Les enfants et les jeunes forment également un pourcentage relativement important de la population dans les Territoires. En 2000, 37 % des résidents des trois territoires étaient âgés de moins de 20 ans, dont 28 % avaient moins de 15 ans, et 8 % avaient de 15 à 19 ans. Le Nunavut affichait le pourcentage le plus élevé en 2000, où près de la moitié (47 %) de la population était âgée de moins de 20 ans. En même temps, les enfants et les jeunes représentaient 35 % de la population des Territoires du Nord-Ouest, et 29 % de celle du Yukon.

Une population surtout urbaine

Comme dans la population globale, la majorité des enfants et des jeunes vivent en milieu urbain. En 1996, les trois quarts des moins de 20 ans habitaient une région urbaine. Cette même année, 55 % habitaient une région métropolitaine de recensement (RMR), c'est-à-dire une région urbaine comptant plus de 100 000 habitants, tandis que 7 % résidaient dans les centres urbains de 10 000 à 100 000 habitants, et 13 % dans les centres urbains plus petits. En outre, 25 % des enfants et des jeunes demeuraient dans les régions rurales.

Les enfants et les jeunes représentent toutefois une proportion relativement importante de la population des régions rurales.

¹ Ce profil vise à fournir une analyse descriptive sur les caractéristiques socio-démographiques et les caractéristiques de justice pénale des enfants et des jeunes. Il ne peut par conséquent rendre compte de la possibilité que des facteurs additionnels tels que, le sexe, le statut de personne handicapée, le statut de minorité visible et le statut de personne à faible revenu soient aussi corrélés avec l'âge. Pour plus d'information sur ces facteurs additionnels, veuillez vous référer aux autres profils de cette série.

² Les données dans la section sur les caractéristiques sociodémographiques du profil sur les enfants et les jeunes sont tirées du Recensement du Canada et de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada.

Remerciements

Nous voulons remercier de leur collaboration précieuse les personnes qui ont préparé ces profils, en particulier Colin Lindsay, Josée Normand, Marcia Almey et Mario Lisciotta, de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles, ainsi que Jodi-Anne Massicotte, David Gullickson, Tina Hotton, Stacie Ogg et Eileen Cook, du Centre canadien de la statistique juridique.

En 1996, les moins de 20 ans composaient 34 % de la population qui habitait les fermes, comparativement à 28 % des personnes qui résidaient dans les régions urbaines non-RMR, et seulement 26 % dans les RMR.

Les enfants et les jeunes au sein des populations Autochtones, minorités visibles, et immigrants

Les enfants et les jeunes forment une proportion relativement importante à la fois des populations autochtones et des minorités visibles au Canada, tandis qu'ils sont sous-représentés parmi les immigrants. En 1996, les moins de 20 ans comptaient parmi les 44 % qui se désignaient comme des Autochtones, et parmi les 33 % des membres de groupes de minorité visible, comparativement à seulement 10 % de la population immigrante globale vivant au Canada.

Capacités linguistiques

La majorité de tous les enfants et jeunes au Canada parlent l'une ou l'autre des langues officielles. De fait, en 1996, 99 % de tous les moins de 20 ans parlaient soit l'anglais, soit le français, ou les deux langues. Cette même année, 67 % pouvaient converser en anglais seulement, tandis que 18 % parlaient seulement le français. En outre, 13 % étaient bilingues, tandis qu'un peu plus de 1 % ne parlaient ni le français ni l'anglais.

Situation familiale

La grande majorité de la population âgée de moins de 20 ans vit dans la maison familiale. En 1996, plus de 90 % de tous les enfants et jeunes demeuraient avec leur famille. De fait, presque tous les enfants de moins de 15 ans vivent dans un milieu familial. Cette même année, 97 % de tous les moins de 15 ans vivaient avec leur famille immédiate³. En outre, 3 % des enfants vivaient dans des ménages particuliers avec des personnes avec lesquelles ils n'étaient pas apparentés.

La majorité des enfants qui vivent en famille occupent un domicile avec leurs deux parents. En 1996, 84 % de tous les enfants de moins

de 15 ans vivant en famille faisaient partie d'une famille biparentale – 73 % vivaient avec un couple marié, tandis que 10 % vivaient avec des parents de fait. Toutefois, un nombre croissant d'enfants font partie d'une famille monoparentale, et dans la majorité des cas, il s'agit d'un parent féminin. Cette même année, 14 % des enfants de moins de 15 ans vivant en famille demeuraient avec un parent seul, ce qui représente le double du pourcentage de 1971. De plus, près de 90 % de ces enfants demeuraient avec une mère seule.

En outre, une importante proportion de jeunes vit avec leur famille immédiate. En 1996, 92 % des jeunes âgés de 15 à 19 ans vivaient dans la maison familiale avec l'un ou l'autre parent. En même temps, toutefois, 2 % des 15 à 19 ans dirigeaient leur propre ménage, soit à titre de conjoint, de conjoint de fait, ou de parent seul, et 1 % vivaient seuls.

Le taux de natalité des adolescentes âgées de 15 à 19 ans se situe au niveau le plus faible de toute l'histoire. En 1997, il y avait 20 naissances pour 1 000 femmes dans ce groupe d'âge, c'est-à-dire la moitié du taux du début des années 1970 et le tiers du taux du début des années 1960.

Fréquentation scolaire

La grande majorité des enfants et des jeunes fréquentent l'école. En 1997-1998, presque tous les enfants âgés de 5 à 14 ans (98 %) étaient inscrits à une forme ou autre de programme éducatif officiel. De plus, parmi les 15 à 19 ans, en 1996, 82 % fréquentaient l'école à temps plein ou partiel.

Par contraste, peu de jeunes sont classés décrocheurs. De fait, en 1996, seulement 17 % des jeunes de 15 à 19 ans n'ayant pas terminé leurs études secondaires ne fréquentaient pas un autre type d'établissement d'enseignement. Parmi les jeunes, les adolescents sont un peu plus susceptibles que les adolescentes de décrocher. Cette même année, 17 % des adolescents âgés de 15 à 19 ans

n'ayant pas terminé leurs études secondaires n'étaient pas inscrits à un programme d'enseignement, comparativement à 16 % des adolescents du même groupe d'âge.

La majorité de la population âgée entre 15 et 19 ans dans toutes les provinces fréquente l'école à temps plein ou partiel, et les jeunes qui résident au Québec sont les plus susceptibles de fréquenter l'école. En 1996, 86 % des résidents québécois âgés de 15 à 19 ans faisaient des études à temps plein ou partiel, tout comme 84 % de ceux en Nouvelle-Écosse et en Ontario, 80 % de ceux à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, et 79 % de ceux au Nouveau-Brunswick. Par contre, les pourcentages dans les provinces de l'Ouest étaient un peu plus bas ; passant de 78 % en Colombie-Britannique à 75 % au Manitoba.

Il y a peu de jeunes qui travaillent

Alors que la majorité des jeunes fréquentent l'école à temps plein, seulement une minorité fait partie de la main-d'œuvre rémunérée. En 1999, un peu plus de 40 % des jeunes âgés de 15 à 19 ans travaillaient. De plus, la majorité des jeunes de 15 à 19 ans qui occupaient un emploi cette même année travaillaient à temps partiel (71 %).

Les jeunes au Manitoba et en Alberta sont les plus susceptibles de travailler. De fait, au Manitoba, plus de 51 % des jeunes occupaient un emploi en 1999 ; c'est la seule province où plus de la moitié des jeunes de ce groupe d'âge faisaient partie de la main-d'œuvre rémunérée, tandis que l'Alberta, où un peu moins de la moitié des jeunes travaillaient, occupait le second rang. Par contraste, les pourcentages dans les autres provinces variaient de 47 % à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan à seulement 22 % à Terre-Neuve.

³ Par famille immédiate, on entend une famille nucléaire, qui est composée d'un conjoint et d'une conjointe (famille biparentale) ou d'un seul parent et d'enfant(s) vivant à la maison.

La majorité des jeunes qui travaillent ont un emploi dans le secteur tertiaire. De fait, en 1999, 85 % des jeunes âgés de 15 à 19 ans qui faisaient partie de la main-d'œuvre rémunérée travaillaient dans le secteur tertiaire, comparativement à 74 % de la main-d'œuvre globale. Cette même année, les 15 à 19 ans, qui composaient 6 % de la population active globale, représentaient 7 % de tous les travailleurs ayant un emploi tertiaire.

Taux de chômage élevé

Le taux de chômage des jeunes participant à la population active est le plus élevé au Canada. En effet, en 1999, 18 % des travailleurs actifs âgés de 15 à 19 ans étaient officiellement sans emploi, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas d'emploi mais qu'ils s'en cherchaient un. Ce pourcentage est plus que le double du taux de chômage national de 8 %.

Parmi les jeunes, les adolescents sont quelque peu plus susceptibles que les adolescentes d'être en chômage. En 1999, 20 % des travailleurs masculins actifs âgés de 15 à 19 ans étaient officiellement sans emploi, comparativement à 17 % de leurs homologues féminines.

Au pays, le taux de chômage des jeunes est le plus élevé à Terre-Neuve, tandis que les jeunes en Saskatchewan et au Manitoba sont les moins susceptibles d'être en chômage. En 1999, 29 % de tous les Terre-Neuviens âgés de 15 à 19 ans étaient sans emploi, comparativement à 13 % de ceux en Saskatchewan et de 14 % de ceux au Manitoba. Dans les autres provinces, le taux variait de 21 % en Nouvelle-Écosse et au Québec à 16 % en Alberta.

Faibles revenus⁴

De nombreux enfants et jeunes au Canada sont dans une situation économiquement faible. En 1995, plus de 1,7 millions d'enfants et de jeunes, soit 23 % de la population globale de moins de 20 ans, étaient dans une situation modeste. Les enfants et les jeunes, de fait, sont plus susceptibles d'être classés

dans les groupes à faible revenu que les Canadiens plus âgés. Cette même année, alors que 23 % des enfants et des jeunes faisaient partie de la population à faible revenu, les taux étaient de 19 % pour les personnes âgées et moins de 19 % parmi les autres adultes.

Les enfants et les jeunes à Terre-Neuve sont plus susceptibles de vivre dans des situations modestes que les enfants des autres provinces. En 1995, 27 % des jeunes âgés de moins de 20 ans à Terre-Neuve se trouvaient dans une situation modeste, tandis que ce taux en Alberta et en Ontario était de 21 %, et de seulement 19 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les enfants et les jeunes et le système de justice pénale

Les jeunes sont plus susceptibles d'être victimes de crime que les adultes

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 (voir l'encadré 1) de Statistique Canada, 40 % des jeunes au Canada ont été victimes d'au moins un acte criminel⁵ l'année précédente. Les taux de crime de violence (y compris les agressions sexuelles, les voies de fait et les vols qualifiés) et de vol de biens personnels des jeunes de 15 à 19 ans étaient plus élevés que ceux des Canadiens plus âgés. Il en était de même à la fois pour les hommes et les femmes vivant au Canada.

Les adolescentes sont plus susceptibles d'être victimes de crime de violence que les adolescents

Selon l'ESG, les adolescentes ont déclaré 479 000 actes de victimisation des personnes en 1999, et les adolescents ont signalé 446 000 actes (voir l'encadré 2). Environ 280 000 actes signalés par les adolescentes étaient violents, comparativement aux 261 000 actes violents perpétrés contre des adolescents. Selon ce chiffre, il est possible d'estimer que 280 adolescentes sur 1 000 et

que 248 adolescents sur 1 000 ont été victimes de crime de violence durant la période de référence d'un an.

Le taux plus élevé de victimisation violente des adolescentes peut s'expliquer du fait qu'elles courent plus de risques d'agression sexuelle. Bien que les adolescents aient signalé un taux un peu plus élevé de voies de fait que les adolescentes (162 adolescents sur 1 000, comparativement à 142 adolescentes sur 1 000 respectivement), les adolescentes couraient plus de risques d'être victimes d'agression sexuelle. Quoique le taux d'agression sexuelle contre les adolescents soit trop petit pour être publié, on constate qu'approximativement 111 adolescentes sur 1 000 ont rapporté avoir été victimes d'agression sexuelle.

Les jeunes sont surreprésentés parmi les victimes d'acte criminel

Comme l'indique la figure 1, il est évident que les jeunes Canadiens sont plus susceptibles que tous les

⁴ Le revenu des familles ou des particuliers tombe en deçà des seuils de faible revenu de Statistique Canada si la proportion du revenu avant impôt qu'ils consacrent, en moyenne, à l'alimentation, au logement et à l'habillement est d'au moins 20 points supérieure à la moyenne canadienne. Si l'on utilise 1992 comme année de référence, les familles et les particuliers dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu dépensent habituellement plus de 55 % de leur revenu pour ces nécessités et ils sont jugés être dans une situation difficile. Le nombre de personnes dans la famille et la taille de la région urbaine ou rurale où la famille habite sont également pris en compte. Toutefois, les seuils de faible revenu de Statistique Canada ne sont pas des seuils de pauvreté officiels. Ils ne sont pas reconnus officiellement comme tels, et Statistique Canada n'en préconise pas l'utilisation comme des seuils de pauvreté.

⁵ Ce taux comprend la victimisation des personnes et des ménages ainsi que les cas de violence conjugale qui se sont produits au cours des 12 mois précédant l'Enquête.

**Encadré 1 :
Sources de données pour les enfants et les jeunes victimes de crime**

Le lecteur a intérêt à savoir que les catégories d'âge des jeunes, qui sont fondées sur deux sources de données dans le volet sur la justice pénale du rapport, diffèrent.

Données sur la victimisation - Statistique Canada, dans le cadre du programme de l'Enquête sociale générale, effectue tous les cinq ans une enquête sur la victimisation. La plus récente a été menée en 1999, dans le cadre de laquelle environ 26 000 personnes, âgées de 15 ans et plus et résidant dans les dix provinces canadiennes, ont participé à une entrevue téléphonique. L'analyse de la population des jeunes au moyen de ces données se fonde sur la catégorie d'âge de 15 à 19 ans. La victimisation des jeunes de moins de 15 ans n'a pas été mesurée dans cette enquête.

Il importe de mentionner que les données de l'ESG représentent des estimations. Elles reposent sur les renseignements recueillis auprès d'un échantillon de la population et, par conséquent, elles sont sujettes à l'erreur d'échantillonnage. L'analyse de l'ESG utilise le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation avec un CV de plus de 33,3% est considérée peu fiable et n'est pas publiée. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6% et 33,3%, les données sont accompagnées du symbole «†». Ces estimations devraient être utilisées avec prudence.

Données déclarées par la police - Les actes de violence à l'endroit des jeunes déclarés par la police comprennent tous les cas dans lesquels la victime est âgée de 12 à 17 ans et qui sont signalés à la police. Les actes de violence à l'endroit des jeunes qui sont déclarés par la police comprennent tous les cas dans lesquels la victime est âgée de moins de 12 ans et qui sont signalés à la police. Les données sont tirées du Programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC2) fondé sur les affaires, qui se fonde sur un échantillon non représentatif de 164 services policiers, représentant 46 % du volume national de criminalité en 1999.

autres groupes d'être victimes d'acte criminel. Les risques de victimisation diminuent clairement suivant l'âge, et les adolescents et les adolescentes subissent davantage de crimes contre la personne que toutes les autres catégories d'âge.

Les données déclarées par la police indiquent une tendance similaire. En 1999, les jeunes âgés de 12 à 17 ans composaient 8 % de la population canadienne et ils étaient victimes de 16 % de toutes les infractions violentes déclarées par la police. Les jeunes représentent le tiers de toutes les victimes d'agression sexuelle (31 %) et 15 % de toutes les victimes de voies de fait signalées à la police.

Les jeunes signalent peu à la police les actes dont ils sont victimes

Plus l'âge de la victime augmente, plus il est probable qu'un acte criminel soit signalé à la police. La police est moins susceptible d'être au courant des crimes commis contre les adolescents, comparativement aux victimes de toute autre catégorie d'âge.

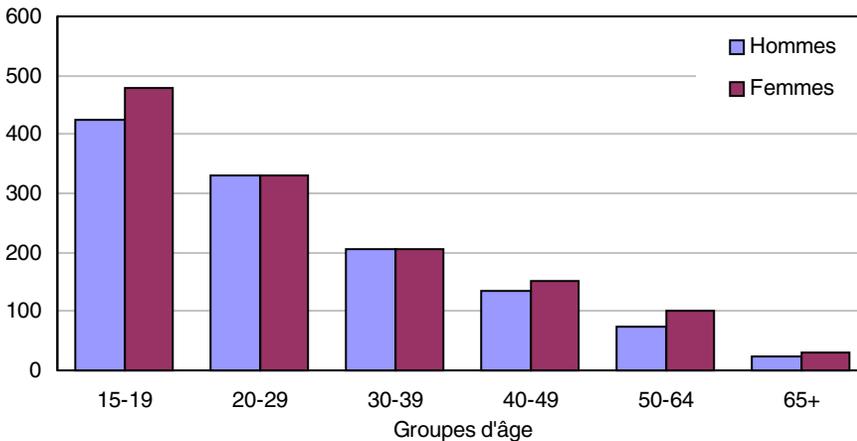
Encadré 2 : Types d'infraction

Dans l'ESG de 1999, on a mesuré la fréquence de la victimisation des personnes et des ménages pour huit types d'infraction selon leur définition dans le *Code criminel*. Dans l'analyse de la population des jeunes, seulement les quatre infractions contre la personne sont retenues puisque, pour ces crimes, la victime est une personne. Pour les crimes contre le ménage, ce sont tous les membres du ménage qui sont victimes. Les taux d'infraction dans le cas des personnes sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

| Catégorie de crime | Infraction | Description |
|---------------------------|-------------------------|--|
| Crimes contre la personne | Crimes de violence | |
| | Agression sexuelle | Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels non désirés, le fait d'être saisi, embrassé ou caressé contre son gré. |
| | Vol qualifié | Vol ou tentative de vol lorsque le délinquant est armé, ou avec actes ou menaces de violence contre la victime. |
| | Voies de fait | Agression (la victime est frappée, giflée, saisie, jetée par terre, battue), menace de préjudice physique proférée devant la personne ou incident avec arme. |
| | Vol de biens personnels | Vol ou tentative de vol de biens personnels (argent, cartes de crédit, vêtements, bijoux, sac à main, porte-monnaie). (Contrairement au vol qualifié, l'auteur n'a pas de contact physique avec la victime.) |

Figure 1
Les adolescents et les adolescentes sont plus susceptibles d'être victimisés¹ que les personnes plus âgées

Taux pour 1000 personnes



¹ Comprend les agressions sexuelles, les voies de fait, les vols qualifiés et les vols de biens personnels ainsi que les cas d'agression physique et sexuelle contre le conjoint
Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

**Encadré 3 :
 Actes de violence contre les enfants de moins de 12 ans
 déclarés par la police**

Les enfants de moins de 12 ans composaient 15 % de la population canadienne en 1999 et étaient victimes de 7 % de toutes les infractions violentes signalées à un échantillon de services policiers au Canada. Les enfants représentaient 28 % de toutes les victimes d'agression sexuelle et 11 % de toutes les victimes de voies de fait.

Selon les statistiques de la police, quatre enfants victimisés sur cinq, âgés de moins de 12 ans (80 %), ont été agressés par une connaissance. Les connaissances étaient soupçonnées dans 42 % des voies de fait et des agressions sexuelles contre les enfants signalées à la police en 1999. En outre, les membres de la famille ont été soupçonnés dans 42 % des agressions sexuelles et 36 % des voies de fait, tandis que des étrangers étaient soupçonnés dans 15 % des voies de fait et 11 % des agressions sexuelles des enfants de moins de 12 ans.

La proportion des enfants qui ont été agressés par un membre de leur famille était plus élevée chez les filles (44 %) que chez les garçons (33 %). Toutefois, la proportion était supérieure chez les garçons agressés par une connaissance (46 %), comparativement aux filles (38 %). En 1999, les statistiques de la police montrent que la majorité des enfants victimes d'agression sexuelle commise par un membre de la famille étaient des filles (76 %) ; toutefois, la majorité des victimes d'agression physique par un membre de la famille étaient des garçons (59 %).

Dans les cas de violence familiale (agressions physiques et sexuelles) contre les enfants, des accusations ont été portées plus souvent contre les parents. Les parents représentaient 80 % des membres de la famille accusés d'agression physique et 41 % des accusations d'agression sexuelle contre des enfants en 1999. La fratrie représentait 11 % et 31 % respectivement de ces deux agressions, et les membres de la famille élargie représentaient 9 % et 28 % de ces deux agressions respectivement.

Selon l'ESG de 1999, la police n'a pas pris connaissance de 77 % des crimes contre la personne commis à l'endroit des jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans (voir le tableau 3). Il est intéressant de savoir que dans la majorité des cas signalés à la police (53 %), une personne autre que la victime a communiqué avec celle-ci. Le sexe de la victime n'avait aucune incidence sur la probabilité d'un signalement à la police, mais les taux de déclaration variaient selon le genre de crime. La police était moins susceptible de prendre connaissance des vols de biens personnels et des agressions sexuelles commis contre les jeunes Canadiens ; environ 82 % de ces actes n'ont pas été signalés.

Parmi les jeunes victimes qui n'ont pas communiqué avec la police, la raison principale donnée par le répondant était que l'incident n'était pas suffisamment important (35 %) ou qu'il l'avait réglé d'une autre façon (17 %).

Parmi les jeunes qui ont communiqué avec la police, 58 % ont indiqué qu'ils étaient satisfaits des mesures prises par la police.

Profil des cas de crime de violence⁶

Selon l'ESG, les jeunes ont été blessés dans environ 25 % des crimes de violence, comparativement à 16 % des crimes de violence impliquant des victimes de plus de 20 ans.

Un seul délinquant a commis la majorité des crimes de violence contre les jeunes, toutefois, le quart des cas a impliqué deux délinquants ou plus, ce qui est un taux important. Des armes ont servi dans 18 % des actes de violence commis contre des jeunes, proportion semblable à celle des actes commis contre des victimes plus âgées et dans

⁶ La présente section ne comprend pas les cas de violence conjugale car il n'y a pas de renseignements sur chaque cas.

lesquels des armes étaient utilisées. De plus, dans environ 42 % des actes violents, les contrevenants étaient sous l'effet de l'alcool au moment de commettre l'acte.

**Encadré 4 :
Agression sexuelle**

Selon l'ESG de 1999, les adolescentes étaient plus susceptibles de signaler une agression sexuelle que les femmes de toute autre catégorie d'âge. Il y a eu 111 actes d'agression sexuelle pour 1 000 adolescentes au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, comparativement à 75 actes pour 1 000 femmes âgées de 20 à 29 ans, 33 actes pour 1 000 femmes âgées de 30 à 39 ans, et 10 actes pour 1 000 femmes âgées de 40 ans et plus.

Les adolescentes sont le plus souvent victimisées dans ou près d'une résidence privée

Les crimes de violence commis à l'endroit des adolescents surviennent le plus souvent près d'établissements commerciaux ou publics (37 %), dans ou près d'une résidence privée (31 %), ou dans la rue ou à un autre endroit public (32 %). Les adolescents étaient plus souvent victimisés près d'établissements commerciaux (46%) ou dans des lieux publics (41%) tandis que les adolescentes étaient plus susceptibles d'être victimisées dans ou près d'une résidence privée (50% des incidents).

Il est important de noter que 20 % de tous les crimes de violence commis contre les jeunes surviennent à l'école ou sur les terrains de l'école.

Les auteurs de crimes contre les jeunes⁷

Selon l'ESG, la grande majorité des actes violents contre les jeunes (81 %) ont été commis par des hommes. Les jeunes étaient plus susceptibles d'être victimisés par quelqu'un de leur groupe d'âge ou un peu plus vieux. Les auteurs étaient âgés de 12 à 17 ans dans environ 35 % des cas, de 18 à

24 ans dans 50 % des cas, et de plus de 25 ans dans 15 %[†] des cas.

Les jeunes victimes ont indiqué connaître l'auteur dans la majorité des actes violents. L'auteur était un ex-petit-ami ou ex-petite-amie, un ami ou une autre connaissance dans 53 % des cas, un étranger ou quelqu'un qu'ils connaissaient de vue seulement dans 39 % des cas, et un membre de la famille dans 9 % des cas. Les adolescents étaient plus susceptibles d'être victimisés par un étranger (58% des incidents) et les adolescentes, par un ex-petit-ami, un ami ou une autre connaissance (63% des incidents).

La violence familiale

Au sein des familles, les parents sont les agresseurs dans la majorité des cas. Selon les données de la police de 1999⁸, les parents étaient les auteurs de 56 % des voies de fait et de 43 % des agressions sexuelles contre les jeunes victimes de 12 à 17 ans (voir la figure 2). La fratrie était responsable d'environ 25 % des voies de fait et de 26 % des agressions sexuelles familiales

commises à l'endroit des jeunes. Les membres de la famille élargie⁹ ont commis 8 % des voies de fait et 28 % des agressions sexuelles contre les jeunes.

En ce qui concerne les voies de fait et les agressions sexuelles impliquant des parents, les pères ont été accusés de presque tous les cas d'agression sexuelle (98 %) ainsi que de la grande majorité (71 %) des voies de fait.

[†] Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

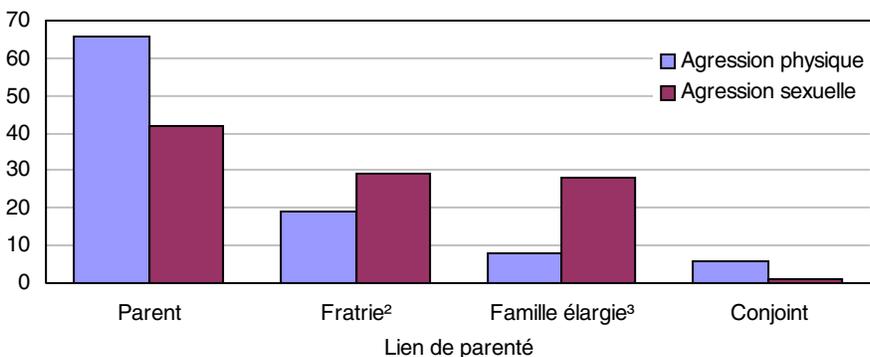
⁷ Suivant les actes commis par un seul auteur.

⁸ Les crimes violents commis contre des jeunes et déclarés par la police comprennent tous les cas dans lesquels la victime est âgée de 12 à 17 ans, dont prend connaissance la police. Ces données sont tirées du Programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC2) fondé sur les affaires, et sont fondées sur un échantillon non représentatif de 164 services policiers représentant 46 % du volume national de criminalité en 1999.

⁹ Les membres de la famille élargie comprennent toutes les personnes liées par le sang, le mariage, l'adoption ou du foyer d'accueil.

Figure 2

Les parents sont plus souvent accusés des actes d'agression à l'endroit des enfants et des jeunes commis par les membres de la famille¹



Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 % parce qu'ils ont été arrondis.

¹ Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. Les données sont fondées sur un échantillon de 164 services policiers, représentant 46 % du volume national de criminalité en 1999. Comprend les victimes de moins de 18 ans lorsque le sexe de la victime est connu.

² La fratrie comprend les frères et soeurs naturels, les demi-frères et soeurs, les frères et soeurs par alliance, adoptés ou en famille d'accueil.

³ La famille élargie comprend les autres parents liés par le sang, le mariage, l'adoption ou en foyer d'accueil.

Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC2) fondé sur les affaires.

Les adolescentes sont les principales victimes de voies de fait et d'agressions sexuelles familiales

Dans tous les cas familiaux en 1999, 88 % des victimes d'agression sexuelle et 62 % des victimes de voies de fait âgées de 12 à 17 ans étaient des adolescentes. La majorité des jeunes qui ont été agressés physiquement par un étranger étaient de sexe masculin (75 %). Se reporter à l'encadré 3 pour obtenir des renseignements sur les agressions familiales commises contre les enfants de moins de 12 ans.

Les homicides à l'endroit des jeunes et des enfants

Vingt-deux homicides ont été perpétrés à l'endroit de jeunes âgés de 12 à 17 ans en 1999, ce qui représente 4 % de tous les homicides au Canada. Le taux d'homicide des jeunes est resté relativement stable, fluctuant entre 0,9 et 1,8 homicides pour 100 000 habitants âgés de 12 à 17 ans entre 1980 et 1999.

En 1999, les membres de la famille étaient le plus souvent les auteurs d'homicide contre des victimes de 12 à 17 ans (43 % des cas impliquant un suspect inculpable). Les parents étaient responsables de la grande majorité de ces homicides (67 %).

En 1999, 36 homicides ont été perpétrés contre des enfants de moins de 12 ans, ce qui représente 7 % de tous les homicides au Canada. Le taux d'homicide d'enfants est resté relativement stable, fluctuant entre 0,8 et 1,7 homicides pour 100 000 habitants de moins de 12 ans entre 1980 et 1999.

Au même titre que les jeunes, les membres de la famille ont commis la majorité des homicides contre des victimes de moins de 12 ans (79 % des cas impliquant un suspect inculpable) en 1999. Un parent ou un beau-parent était impliqué dans tous les cas en 1999.

Sécurité personnelle face à la criminalité

Selon l'ESG de 1999, la majorité de la population (environ 91 %), quels que soient l'âge et le sexe, s'est dite satisfaite de sa sécurité générale face à la criminalité. Malgré que les jeunes sont plus susceptibles que quiconque d'être victimes d'acte criminel, ils ont un peu plus tendance que les répondants plus âgés d'être satisfaits de leur sécurité personnelle (voir le tableau 4).

Dans l'ESG, les répondants devaient indiquer leur niveau de crainte lorsqu'ils s'adonnaient à des activités particulières. L'analyse est ainsi seulement fondée sur les réponses des personnes qui ont indiqué s'adonner à ces activités.

En réponse à la question sur leur sentiment de sécurité lorsqu'ils marchaient seuls, utilisaient un moyen de transport en commun et qu'ils se trouvaient seuls à la maison une fois la nuit tombée, les jeunes ont indiqué un degré d'inquiétude semblable à celui des répondants plus âgés. Les femmes étaient beaucoup moins susceptibles d'indiquer un sentiment de sécurité personnelle lorsqu'elles se trouvaient dans ces situations, et ce, à la fois en ce qui concerne les jeunes et les personnes plus âgées, ce qui est conforme aux constatations de documents antérieurs¹⁰. Mentionnons, à titre d'exemple, qu'environ 29 % des adolescentes ont indiqué être inquiètes lorsqu'elles étaient seules à la maison la nuit, comparativement à 9 % des adolescents du même groupe d'âge.

De façon générale, les jeunes et les personnes plus âgées ont indiqué des perceptions similaires face à l'appareil judiciaire (voir le tableau 5). Les jeunes étaient également susceptibles de se dire satisfaits du travail de la police locale, au même titre que la population globale. Toutefois, ils n'étaient pas aussi critiques à l'égard des tribunaux canadiens

et des systèmes carcéraux et de libération conditionnelle que les groupes d'âge plus âgés.

Les jeunes contrevenants

Près de 100 000 jeunes âgés de 12 à 17 ans ont été inculpés d'une infraction au *Code criminel* en 1999, ce qui représente une baisse par rapport au taux de 107 000 jeunes en 1998 (voir le tableau 6). Les jeunes ont représentés 21 % des personnes inculpées d'infractions au *Code criminel* en 1999 et 8 % de la population canadienne.

En 1999, 407 jeunes âgés de 12 à 17 ans sur 10 000 ont été accusés d'une infraction au *Code criminel*, comparativement à 626 en 1991 et à 517 en 1989. Le taux global de jeunes inculpés était de 21 % inférieur au taux établi une décennie auparavant. De plus, le taux global d'adultes inculpés en 1999 était de 22 % inférieur au taux de 1989.

Le taux de criminalité des jeunes a diminué progressivement depuis 1991, incluant une réduction de 7 % en 1999. Cette baisse est surtout attribuable à la diminution des crimes contre les biens. Le taux de jeunes inculpés d'une infraction contre les biens a baissé de 42 % en 1999, par rapport au taux de 1989 (198 infractions comparativement à 340 pour 10 000 jeunes) (voir la figure 3). En comparaison, le taux de crimes contre les biens des adultes a chuté de 35 % durant cette même période.

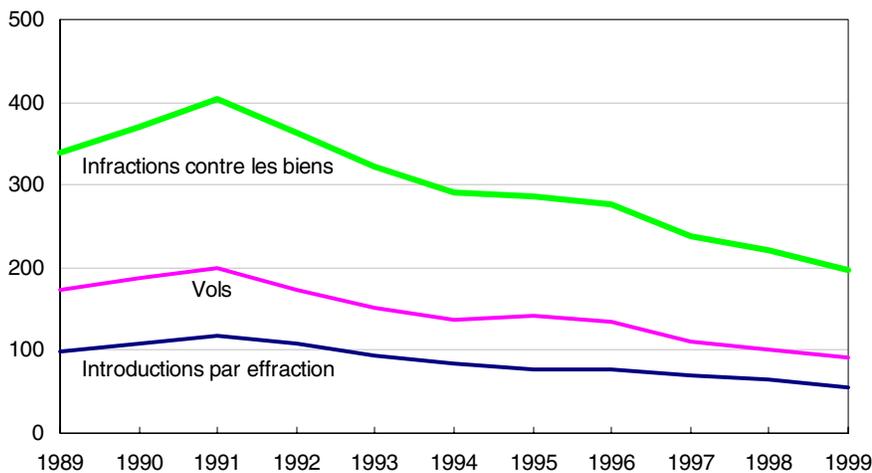
Bien que la moitié (49 %) des jeunes inculpés en 1999 l'aient été pour des infractions contre les biens (comme les vols qualifiés, les introductions par effraction), 30 % l'ont été pour «d'autres» infractions non violentes et non liées aux biens (telles que les méfaits, les infractions contre l'administration de la justice), et 21 % pour des infractions violentes (des voies de fait simples). Par contraste, 35 % des adultes ont été accusés

¹⁰ Voir Besserer et Trainor (2000)

Figure 3

Le taux de criminalité des jeunes a diminué progressivement depuis 1991

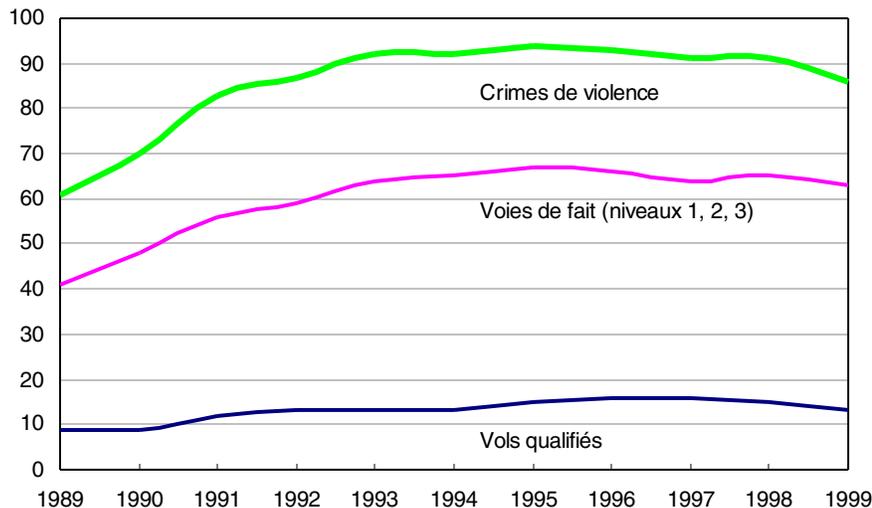
Taux pour 10 000 jeunes



Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Figure 4

Le taux de crimes de violence des jeunes a augmenté au cours de la dernière décennie, mais s'est stabilisé depuis 1993



Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

d'infractions contre les biens, 35 % d'autres infractions, et 30 % de crimes de violence.

Le taux de jeunes inculpés de crimes de violence a récemment diminué

En 1999, les crimes de violence ont représenté une inculpation sur cinq chez les jeunes accusés d'une infraction au *Code criminel*.

Le taux de jeunes inculpés de crimes de violence a seulement commencé à diminuer récemment, marquant une baisse de 2 % en 1997, de 1 % en 1998, et de 5 % en 1999. Malgré ces réductions, le taux de crimes de violence commis par des jeunes en 1999 était de 41 % supérieur au taux établi il y a une décennie (86 inculpations pour 10 000 jeunes, par rapport à

61 inculpations) (voir la figure 4). En ce qui concerne le taux de crimes de violence des adultes, il était de 4 % inférieur au taux établi il y a une décennie.

En ce qui a trait aux voies de fait simples, qui représentent l'infraction violente la plus fréquente, le taux des jeunes a augmenté de 31 % de 1989 à 1999, passant de 29 jeunes inculpés pour 10 000 personnes en 1989 à 42 en 1999. Durant cette même période, le taux de voies de fait simples des adultes a augmenté de 8 %.

En 1999, 45 jeunes ont été accusés d'homicide, ce qui représente 10 % de toutes les personnes inculpées de ce crime. En moyenne, 51 jeunes par année ont été accusés d'homicide au cours de la période de 1989 à 1999. Une minorité d'adolescentes ont été inculpées. En 1998, les adolescentes représentaient 20 % de tous les adolescents accusés d'homicide, c'est-à-dire à peu près le double du pourcentage pour les adultes (9 %).

En ce qui a trait aux infractions avec violence, les deux tiers des adolescentes accusées d'un crime de violence en 1999, l'ont été pour voies de fait simples, par rapport à un peu moins de la moitié en ce qui concerne les adolescents (46 %). Les adolescents ont plus tendance que les adolescentes à être impliqués dans des infractions plus graves, comme le vol qualifié et les voies de fait majeures.

Le taux de criminalité des jeunes varie au Canada

À la fois chez les adultes et les jeunes, il y a une variation régionale considérable du taux de criminalité au Canada. En 1999, le taux national d'accusation des jeunes était de 407 accusations pour 10 000 habitants. Cette même année, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont affiché les taux les plus élevés, qui étaient de 1 032 jeunes accusés pour 10 000 résidents âgés de 12 à 17 ans au Yukon, et de 1 364 jeunes dans les Territoires du Nord-Ouest. En Saskatchewan, 966 jeunes ont été accusés pour 10 000 habitants,

et au Manitoba, 738 jeunes l'ont été, ce qui représente le plus haut taux d'accusation de toutes les provinces. Le taux d'accusation des jeunes était inférieur à l'est de l'Ontario, la Nouvelle-Écosse exceptée, où un taux supérieur à la moyenne (501) a été établi (voir la figure 5).

Les adolescents plus jeunes sont moins susceptibles que les plus âgés d'être accusés d'acte criminel

En 1999, les enfants et les jeunes âgés de 12 à 14 ans représentaient près de la moitié (49 %) de la population âgée de 12 à 17 ans, mais représentaient environ le tiers (32 %) des personnes de ce groupe d'âge à avoir été accusées d'un crime.

Le taux selon l'âge des jeunes accusés de crime s'est accru considérablement en ce qui concerne le groupe d'âge de 12 à 14 ans, avant de se stabiliser chez les jeunes de 15 à 17 ans¹¹. Le taux d'accusation selon l'âge des jeunes de 12 ans était de 2 373 accusations pour 100 000 habitants, ce qui équivaut à environ 55 % du taux des jeunes de 13 ans, 36 % du taux des jeunes de 14 ans, et le quart du taux des jeunes de 15 à 17 ans (voir la figure 6).

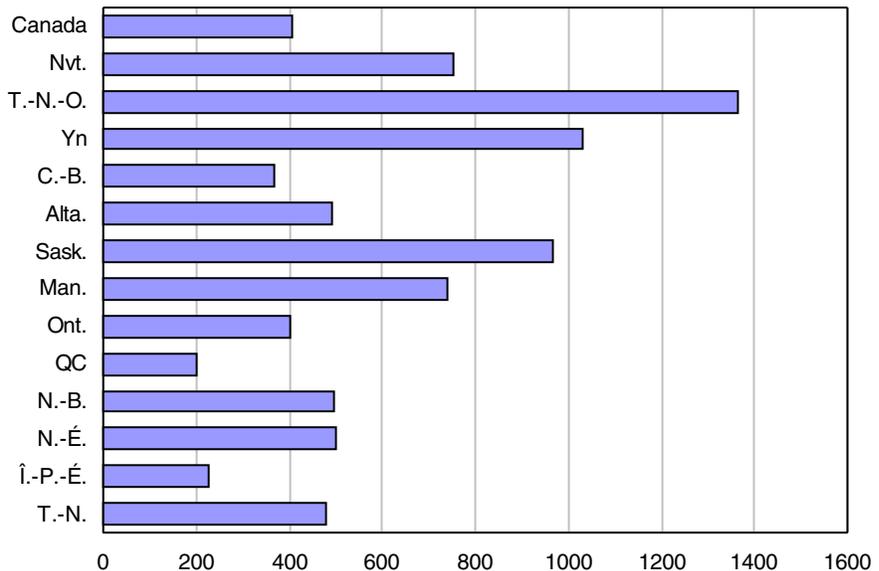
En 1999, le taux des jeunes de 12 ans accusés de crimes de violence était de 589 infractions pour 100 000 habitants, soit moins du tiers du taux des jeunes de

¹¹ Ce taux se rapporte aux infractions au Code criminel (crimes de violence, crimes contre les biens et d'autre nature), les infractions relatives aux drogues et aux autres lois fédérales. Les données de cette analyse sont tirées du Programme de Déclaration uniforme de la criminalité fondé sur les affaires. Les personnes accusées d'une infraction comprennent les personnes qui ont été inculpées et celles qui ne l'ont pas été. Certaines personnes ne sont pas inculpées pour un nombre de raisons, y compris le recours aux mesures de rechange, parce qu'elles n'ont pas atteint l'âge minimal (elles ont moins de 12 ans), et qu'elles purgent déjà une peine d'incarcération pour un crime grave.

Figure 5

Le taux de criminalité des jeunes est variable au Canada

Taux pour 10 000 jeunes

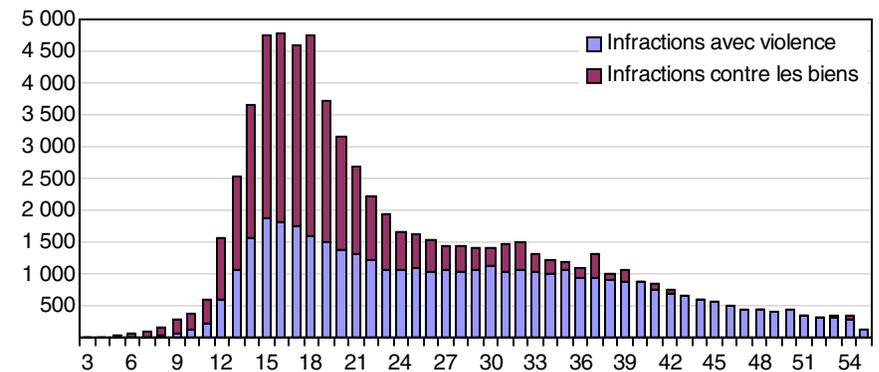


Sources: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1999.

Figure 6

Les jeunes adolescents sont moins souvent accusés de crime que les adolescents âgés¹, 1999

Taux pour 100 000 personnes



¹ Suivant un échantillon non représentatif de 164 services policiers, représentant 46 % du volume national de criminalité

Sources: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur les affaires

15 ans. De plus, les voies de fait simples, le genre d'agression physique la moins sérieuse, représente une proportion plus importante des infractions avec violence des jeunes accusés (59 % des infractions violentes des jeunes de 12 ans, comparativement à 38 % des 17 ans).

Le taux d'accusations de crimes contre les biens portées contre les adolescents plus jeunes était également très inférieur à celui des adolescents plus âgés. De plus, les adolescents plus jeunes étaient impliqués dans des crimes contre les biens moins sérieux, tels que les vols qualifiés de moins de

5 000 \$ et les méfaits. À titre d'exemple, 57 % des jeunes de 12 ans accusés de crimes contre les biens en 1999 l'ont été pour des vols de moins de 5 000 \$. Cette proportion a diminué chez les jeunes âgés de 17 ans et s'est établie à 40 %.

Il en est de même pour les autres genres d'infraction (les autres infractions au *Code criminel*, les infractions relatives aux drogues et aux autres lois fédérales). Une importante proportion des infractions comprises dans la catégorie «autre», telles que le défaut de comparaître, la violation des conditions de la liberté sous condition et des conditions de la probation, découlait d'une implication antérieure dans le système judiciaire (c.-à-d. une infraction antérieure). Il n'est ainsi pas surprenant que les adolescents plus âgés, qui ont eu plus de temps d'avoir des démêlés avec le système judiciaire, soient davantage représentés dans les autres genres d'infraction.

Habituellement, les enfants de moins de 12 ans commettent des infractions contre les biens

Bien que la police ne puisse porter d'accusation contre les enfants de moins de 12 ans, elle signale la participation soupçonnée à des actes criminels dans le Programme de Déclaration uniforme de la criminalité. En 1999, parmi toutes les personnes de moins de 18 ans soupçonnées d'un crime, 5 % avaient moins de 12 ans ; la majorité (62 %) étant des enfants de 10 à 11 ans.

En comparaison avec les jeunes plus âgés, ceux de 12 ans et moins sont accusés de crimes contre les biens dans une proportion plus élevée, et d'autres infractions dans une proportion inférieure. En 1999, 75 % des enfants de moins de 12 ans soupçonnés d'actes criminels l'étaient pour des crimes contre les biens, 22 % pour des crimes de violence, et 3 % pour d'autres infractions.

Les vols mineurs et les méfaits ont représenté 61 % de tous les cas

impliquant des enfants de moins de 12 ans en 1999. Ces enfants étaient proportionnellement plus impliqués dans des méfaits et des incendies criminels que les jeunes plus âgés et les adultes.

Les jeunes sont plus souvent aiguillés vers les solutions de rechange pour des crimes contre les biens

Les mesures de rechange sont des programmes structurés dans le cadre desquels des jeunes, qui autrement seraient traduits en justice, sont traités au moyen de solutions de rechange communautaires non judiciaires. Les programmes typiques comprennent les services personnels à la victime, l'indemnisation financière de la victime, les travaux communautaires, la participation à des séances de sensibilisation, la présentation d'excuses en personne ou par écrit, ainsi que la rédaction d'une dissertation ou d'un exposé lié à l'infraction. En 1998-1999, il y avait 33 200 affaires impliquant des jeunes pour lesquelles des mesures de rechange ont été prises dans l'ensemble du Canada¹².

Pour 10 000 jeunes au Canada en 1998-1999, 135 ont participé au programme de mesures de rechange. Par contraste, 436 jeunes sur 10 000 ont été accusés d'une infraction en 1998, et 435 causes sur 10 000 ont été traduits devant les tribunaux de la jeunesse en 1998-1999.

Les jeunes étaient le plus souvent aiguillés vers le programme de mesures de rechange pour des crimes contre les biens. L'infraction la plus commune était le vol de moins de 5 000 \$ (57 %). Les genres les plus fréquents de mesures de rechange imposées aux jeunes au Canada étaient les travaux communautaires (22 %) et les excuses (17 %).

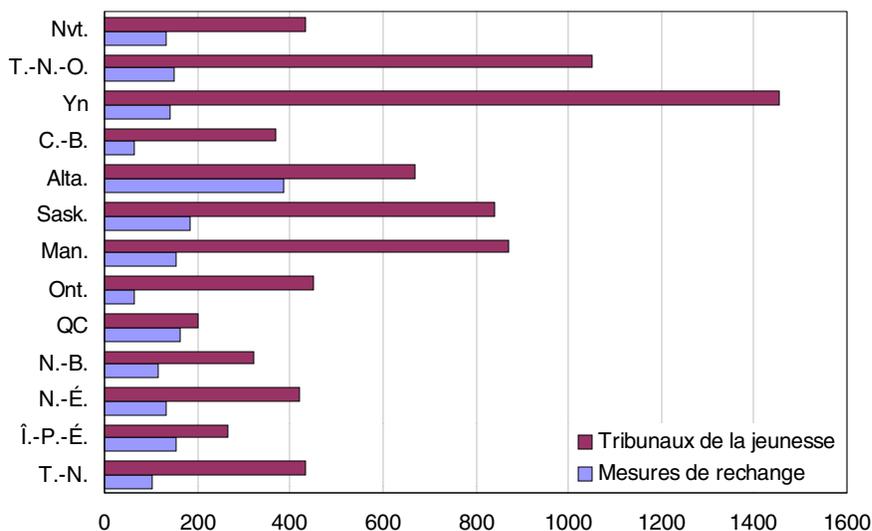
L'Alberta a affiché le taux le plus élevé de participation aux mesures de rechange de toutes les provinces (384 jeunes sur 10 000). Par contre, les taux de participation de la Colombie-Britannique (63) et l'Ontario (66) étaient les plus faibles (voir la figure 7).

¹² Voir Engler et Crowe (2000)

Figure 7

Participation aux mesures de rechange et causes portées devant les tribunaux de la jeunesse selon le secteur de compétence, 1998-1999

Taux pour 10 000 jeunes



Sources: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête sur les mesures de rechange (1998-1999)*, et *Enquête sur les tribunaux de la jeunesse (1998-1999)*.

La plupart des peines imposées par les tribunaux de la jeunesse sont purgées dans la collectivité¹³

Les deux tiers des 107 000 causes entendues par les tribunaux de la jeunesse en 1998-1999 ont entraîné une condamnation. Dans la moitié de ces causes (48 %), une probation a été prononcée à titre de peine la plus sévère ; et dans plus du tiers (35 %), un placement sous garde (en milieu ouvert et fermé) a été imposé. De plus, dans 7 % des causes, des travaux communautaires ont été imposés ; et dans 6 %, la peine la plus sévère était une amende.

Les récidivistes (c'est-à-dire les jeunes ayant au moins une condamnation antérieure) ont été impliqués dans environ quatre causes sur 10 (42 %) qui ont entraîné une condamnation. En outre, les multirécidivistes (c'est-à-dire les contrevenants ayant au moins trois condamnations antérieures) ont représenté 12 % de tous les condamnés.

Admissions en détention et en probation¹⁴

En 1998-1999 au Canada, on a dénombré 77 959 admissions de jeunes en détention ou en probation (voir le tableau 7)¹⁵. Le nombre global d'admissions en détention ou en probation a diminué de 6 % de 1997-1998 à 1998-1999¹⁶.

En tant que proportion du total des admissions, la probation représente près de la moitié (48 %) des admissions, suivie de la détention provisoire (31 %), de la garde en milieu ouvert (11 %) et de la garde en milieu fermé (10 %). Depuis 1997-1998, ces proportions sont demeurées relativement inchangées.

En 1998-1999, le taux global d'admissions en détention a été de 164 admissions pour 10 000 jeunes (voir le tableau 8), ce qui représente une diminution de 8 % par rapport à 1997-1998¹⁷.

À l'instar des résultats déclarés en 1997-1998, les taux les plus élevés en 1998-1999 d'admissions en

Encadré 5 :

Décisions concernant les jeunes contrevenants

Il existe deux catégories de peine (ou décisions) aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC) : les travaux communautaires et le placement sous garde.

Les sentences de travaux communautaires peuvent être purgées dans la collectivité du jeune contrevenant. Ces peines comprennent le dédommagement, le counselling, les travaux communautaires, les amendes et la probation. Les travaux communautaires imposés aux jeunes contrevenants sont d'une durée déterminée sans rémunération et ils sont accomplis pour le compte d'un groupe ou d'une organisation communautaire reconnue. Lorsqu'il est en probation, le jeune doit respecter un nombre de conditions sous la supervision d'un agent de probation pendant une période maximale de deux ans. Au bas mot, le jeune ne doit pas troubler l'ordre public, avoir une bonne conduite et se présenter devant le tribunal au besoin.

Les jeunes peuvent être placés en détention provisoire avant leur procès afin d'assurer leur comparution ou pour protéger le public. Suivant les décisions relatives au placement sous garde, le jeune reconnu coupable d'une infraction aux termes de la LJC doit purger une peine dans un établissement correctionnel donné. Il y a deux genres de placement sous garde : en milieu fermé, où le jeune est placé dans un établissement conçu spécialement pour assurer la détention sous surveillance ; et en milieu ouvert, où le jeune est placé dans un centre résidentiel communautaire, un foyer collectif, un établissement d'aide à l'enfance, un camp forestier ou un camp de pleine nature, ou tout autre établissement semblable.

détention ont été établis au Yukon (568 pour 10 000 jeunes) et dans les Territoires du Nord-Ouest (495 pour 10 000). Parmi les provinces, le Manitoba (239 pour 10 000) et l'Ontario (232 pour 10 000) affichaient les taux les plus élevés, alors que l'Île-du-Prince-Édouard (70 pour 10 000 jeunes) et le Québec (87 pour 10 000) avaient les taux les plus faibles.

Depuis 1997-1998, les taux d'admissions en détention ont fléchi dans la plupart des secteurs de compétence, à l'exception de Terre-Neuve (aucun changement), des Territoires du Nord-Ouest (+1 %), et de la Nouvelle-Écosse et du Québec (les deux +6 %). Les baisses les plus substantielles ont été déclarées pour l'Île-du-Prince-Édouard (-38 %) et le Yukon (-31 %)¹⁸.

Environ 43 % de toutes les admissions en détention étaient pour des crimes contre les biens (p. ex., l'introduction par effraction, le vol), tandis que 22 % étaient pour des infractions avec violence (p. ex., voies de fait, vol qualifié, agression sexuelle).

Certaines constatations découlant de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) est une enquête à long terme conçue pour mesurer le développement et le bien-être des enfants depuis la jeunesse

¹³ Voir Carrière (2000)

¹⁴ Voir Moldon et Kukec (2000)

¹⁵ Le nombre d'admissions ne comprend pas les admissions en probation du Manitoba et en détention de la Saskatchewan.

¹⁶ Les chiffres de 1997-1998 et de 1998-1999 ne comprennent pas les admissions de la Saskatchewan ni les admissions en probation du Manitoba, parce qu'elles n'ont pas été déclarées.

¹⁷ La Saskatchewan n'a pu déclarer d'admissions en 1997-1998. Ainsi, aux fins de comparaison, le taux national de 1998-1999 a été établi à 167 admissions en détention pour 10 000 jeunes, la Saskatchewan exceptée.

¹⁸ Il est à noter que le pourcentage le plus important signalé pourrait refléter le nombre d'admissions moindre et une population de jeunes moindre dans ces deux secteurs de compétence.

jusqu'au début de l'âge adulte¹⁹. Les données tirées de l'ELNEJ montrent que, dans l'ensemble, les enfants au Canada sont en santé, qu'ils sont équilibrés sur le plan émotif, et qu'ils sont relativement bien instruits. Pourtant, une importante proportion d'enfants sont aux prises avec des circonstances familiales difficiles et d'autres encore sont dans des situations défavorisées qui rendent leur développement précaire. Les constatations de l'ELNEJ, la propension à prendre des risques, les comportements délinquants et la victimisation des enfants sont présentés ci-dessous.

Les enfants adoptent des comportements à risque variés

Les enfants âgés de 12 et 13 ans adoptent des comportements à risque variés. En 1996, plus de la moitié des enfants âgés de 12 et de 13 ans (56 %) ont indiqué ne pas rentrer à l'heure convenue au cours des 12 mois antérieurs. Les comportements délinquants les

plus communs dans l'ordre étaient les bagarres (35 %), suivies des menaces de battre une autre personne (22 %). Le vol (que ce soit d'un parent, d'un magasin ou de l'école) et le vandalisme étaient moins fréquents, car moins d'un enfant sur cinq a déclaré un tel comportement. Enfin, moins d'un enfant sur dix, âgé de 12 et de 13 ans, a indiqué porter un couteau (8 %), s'être battu et avoir blessé une autre personne (6 %), ou avoir acheté des drogues pour sa propre consommation (5 %) au cours des 12 mois antérieurs (voir la figure 8).

Les enfants qui adoptent des comportements à risque sont plus susceptibles d'avoir des démêlés avec la police

Les enfants qui adoptent des comportements à risque étaient plus susceptibles d'avoir des démêlés avec la police. En 1996, 6 % des enfants âgés de 12 et de 13 ans ont indiqué avoir eu des démêlés avec la police au cours de l'année antérieure. Par

contraste, les enfants qui ont signalé avoir adopté des comportements à risque, tels que les bagarres causant des blessures, les dommages causés aux biens, le vol à l'étalage ou d'avoir porté une arme blanche étaient de cinq à sept fois plus susceptibles d'avoir des démêlés avec la police. Parallèlement, les jeunes qui ont menacé de battre une autre personne ou qui ont volé à l'école ou à un parent étaient de deux à quatre fois plus susceptibles d'avoir eu des démêlés avec la police (voir la figure 9).

Les pairs exercent une influence sur les comportements à risque

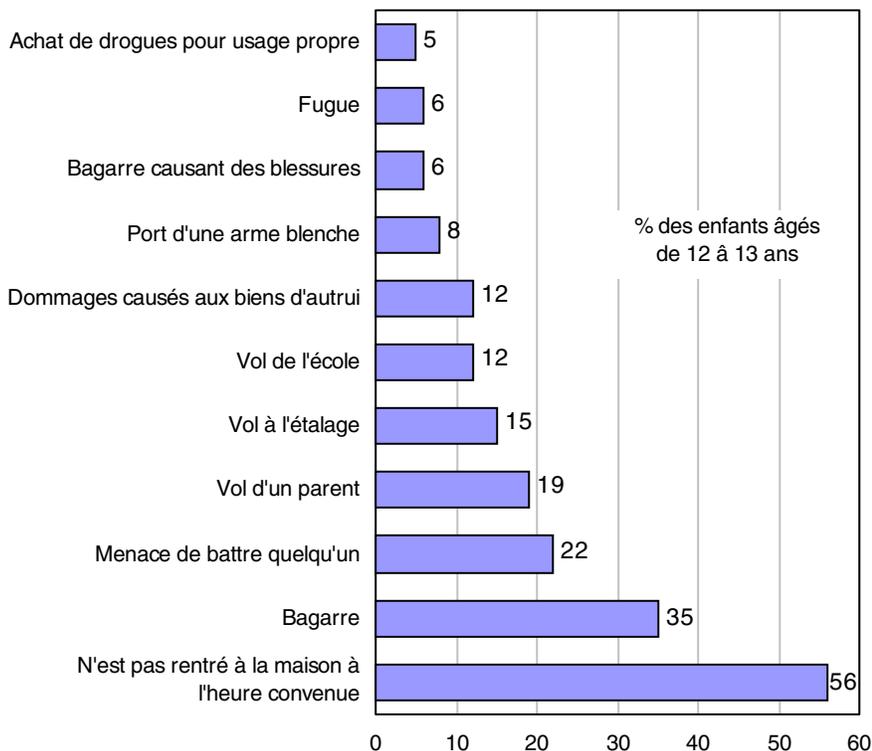
Les pairs exercent une influence sur les comportements à risque des enfants. En 1996, environ un adolescent (âgé de 12 et de 13 ans) sur sept a indiqué appartenir à un groupe qui «prenait des risques». Les enfants qui ont déclaré appartenir à un tel groupe étaient six fois plus susceptibles de déclarer des troubles de comportement (p. ex., l'anxiété, la dépression ou de la tristesse), 7 fois plus susceptibles de faire l'école buissonnière, et 9 fois plus susceptibles d'avoir volé quelque chose d'un parent, d'un magasin ou de l'école, à trois reprises ou plus au cours des 12 derniers mois (voir la figure 10).

Les troubles comportementaux s'accroissent lorsque les parents utilisent des pratiques parentales inefficaces

Les parents qui appliquent de piètres pratiques parentales sont beaucoup plus susceptibles d'avoir des enfants qui ont des troubles comportementaux que les parents qui utilisent infréquemment ces

Figure 8

Les enfants âgés de 12-13 ans adoptent des comportements à risque variés

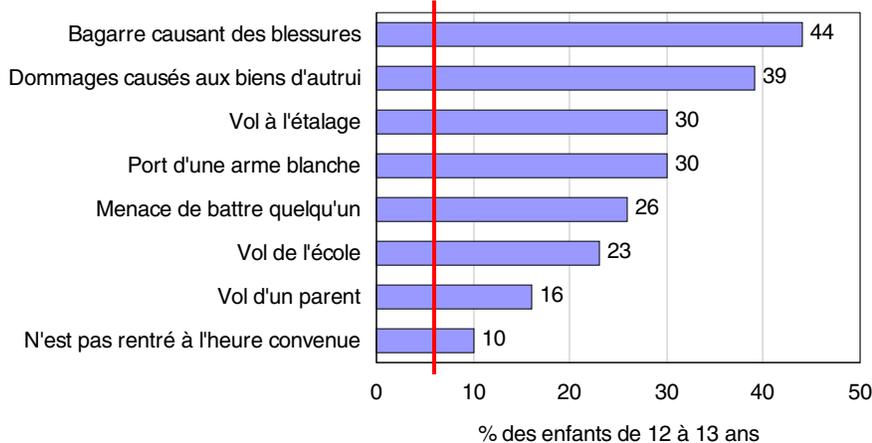


Source: Statistique Canada, Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes de 1996, Cycle 2.

¹⁹ Un échantillon d'environ 22 000 jeunes âgés de 0 à 10 ans a fait l'objet d'une enquête pour la première fois en 1994-1995, et fera l'objet d'une enquête tous les deux ans jusqu'à ce que la cohorte la plus vieille ait 20 ans. L'enquête permet de recueillir des renseignements variés sur tous les aspects du développement des enfants. Les répondants comprennent les enfants, les parents, les enseignants, et les directeurs d'école.

Figure 9

Les enfants qui adoptent des comportements à risque ont plus souvent des démêlés avec la police¹

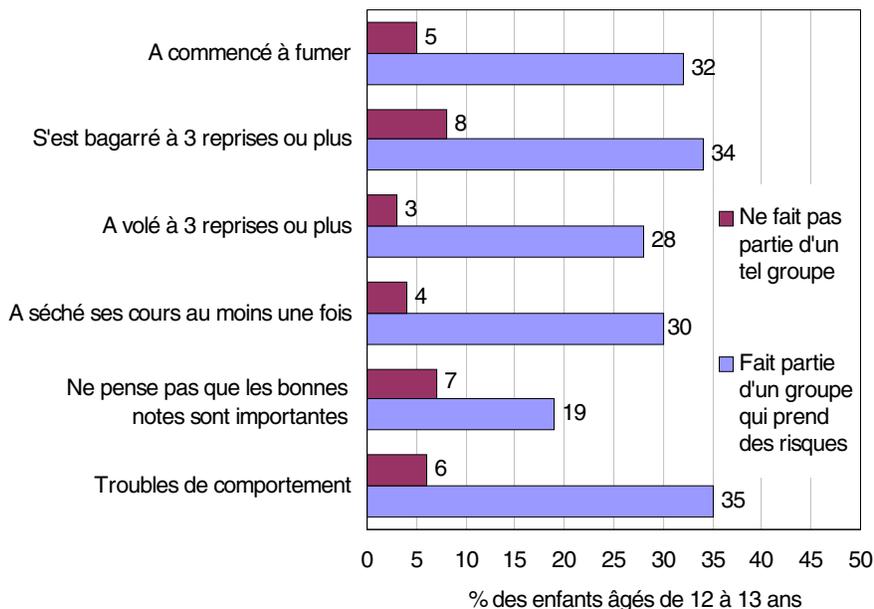


¹ Environ 6 % de tous les enfants âgés de 12 et de 13 ans ont eu des démêlés avec la police

Source: Statistique Canada, Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, Cycle 2.

Figure 10

Influence des pairs sur les comportements à risque



Source: Statistique Canada, Étude longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes de 1996, Cycle 2.

pratiques²⁰. En 1996, 63 % des enfants dont les parents ont utilisé souvent des techniques parentales inefficaces ont manifesté des troubles de comportement (p. ex., les bagarres, l'intimidation ou les menaces), comparativement à 4 %

des enfants dont les parents ont rarement utilisé ces techniques. Lorsque les effets des autres variables relatives à la famille sont constants, la probabilité pour les enfants de manifester des comportements délinquants était de

36 fois supérieure lorsque les parents employaient plus souvent que rarement des techniques disciplinaires inefficaces (voir la figure 11).

Les problèmes comportementaux sont plus fréquents chez les enfants qui ont été témoins de violence à la maison

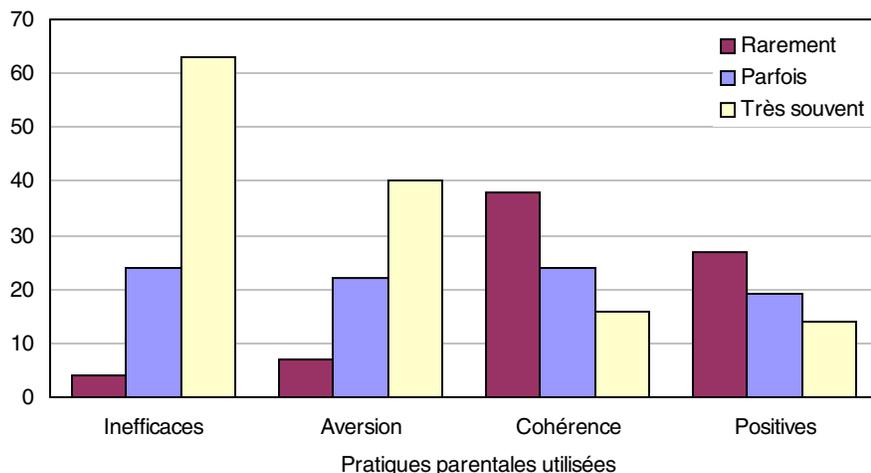
La fréquence des troubles comportementaux est plus élevée chez les enfants qui ont été témoins de violence à la maison comparativement aux enfants qui ne l'ont jamais été. En 1996, il y avait 8 % des enfants âgés de 4 à 11 ans pour lesquels les parents ont indiqué qu'ils ont été témoins d'une forme ou autre de violence à la maison (p. ex., les adultes ou des adolescents se bagarrant, se frappant ou essayant d'en blesser un autre). Les enfants qui ont été témoins de violence à la maison étaient deux fois plus susceptibles que les enfants qui ne l'ont jamais été de manifester des troubles de conduite ou de l'agression physique (p. ex., les bagarres, l'intimidation ou les menaces) (respectivement 24 % contre 12 %). Ils étaient également 1,8 fois plus susceptibles d'être impliqués dans des infractions contre les biens (p. ex., la destruction de biens, le vandalisme ou le vol) (respectivement 16 % contre 9 %), et 1,6 fois plus susceptibles

²⁰ L'ELNEJ a mesuré quatre modes parentaux : **inefficace/hostile** (p. ex., les parents disent souvent à leurs enfants qu'ils sont méchants ou qu'ils ne sont pas aussi bons que d'autres, ou se fâchent lorsqu'ils punissent leurs enfants); **interaction disciplinaire/aversion** (p. ex., les parents élèvent la voix ou crient, ou infligent un châtiment corporel à leurs enfants); **cohérence** (p. ex., le nombre de fois qu'un parent s'assure qu'un enfant respecte un commandement ou un ordre, ou qu'il donne suite à un châtiment après avoir averti l'enfant); **interaction positive** (p. ex., la fréquence à laquelle les parents s'amuse avec leurs enfants, participent à des activités sportives, des passe-temps ou des jeux avec eux).

Figure 11

Les troubles comportementaux s'accroissent lorsque les parents utilisent des pratiques parentales inefficaces

% des enfants âgés de 8 à 11 ans qui manifestent des troubles de comportement



Source: Statistique Canada, *Étude longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes de 1994 et 1996, Cycles 1 et 2.*

de manifester une perturbation affective (p. ex., l'anxiété, la dépression ou la crainte) ou de manifester une agression indirecte (p. ex., des formes d'agression non physique, comme tourner des amis contre quelqu'un) (respectivement 16 % contre 10 %).

Références

Carrière, D. 2000. « Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1998-1999 », *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 2, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Engler, C. et S. Crowe. 2000. « Mesures de rechange au Canada, 1998-1999 », *Juristat*, n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 20, n° 6, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Moldon, M. et D. Kukec. 2000. « Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999 », *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 8, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Pottie Bunge, V. et D. Locke. 2000. *La violence familiale au Canada: un profil statistique 2000*, n° 85-224-XIF au catalogue, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Savoie, J. 1999. « La criminalité de violence chez les jeunes », *Juristat*, n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 19, n° 13, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Stevenson, K., Tufts, J., Hendrick, D. et M. Kowalski. 1998. *Un profil de la justice pour les jeunes au Canada*, n° 85-544-XPF au catalogue, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Tremblay, S. 2000 « Statistiques de la criminalité au Canada, 1999 » *Juristat*, n° 85-002-XPF catalogue, vol. 20, n° 5, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 1

Certaines caractéristiques des enfants et des jeunes selon le groupe d'âge

| | Enfants et jeunes âgés de | | | | | Total des enfants et des jeunes âgés de 0 à 19 ans |
|--|---------------------------|---------|---------|---|---------|---|
| | Moins de 5 ans | 5 à 9 | 10 à 14 | Total des enfants âgés de 14 ans et moins | 15 à 19 | |
| Population, 2000 (milliers) | | | | | | |
| Hommes | 911,0 | 1 048,2 | 1 051,5 | 3 010,8 | 1 064,0 | 4 074,8 |
| Femmes | 866,3 | 996,2 | 997,6 | 2 860,1 | 1 007,6 | 3 867,7 |
| Total | 1 777,3 | 2 044,4 | 2 049,1 | 5 870,9 | 2 071,6 | 7 942,5 |
| En tant que % de la population en 1996 | | | | | | |
| RMR | 6,7 | 6,6 | 6,4 | 19,8 | 6,4 | 26,2 |
| Autres régions urbaines | 6,6 | 7,0 | 7,2 | 20,9 | 7,2 | 28,0 |
| Régions rurales | 6,8 | 7,8 | 8,2 | 22,9 | 7,6 | 30,4 |
| En tant que % de la population immigrante, 1996 | 0,6 | 2,0 | 3,2 | 5,8 | 3,9 | 9,7 |
| En tant que % de la population des minorités visibles, 1996 | 8,7 | 7,8 | 7,9 | 24,3 | 8,2 | 32,5 |
| En tant que % de la population autochtone, 1996 | 12,4 | 11,9 | 10,7 | 35,1 | 9,4 | 44,4 |
| Langue maternelle, 1996¹ | | | | | | |
| Anglais | 67,4 | 68,8 | 67,5 | 67,9 | 63,4 | 66,8 |
| Français | 21,4 | 21,3 | 21,7 | 21,5 | 24,0 | 22,1 |
| Autre | 11,0 | 9,9 | 10,8 | 10,6 | 12,6 | 11,1 |
| Langue parlée à la maison, 1996¹ | | | | | | |
| Anglais | 69,1 | 71,7 | 71,7 | 70,9 | 68,6 | 70,3 |
| Français | 21,4 | 21,3 | 21,7 | 21,4 | 23,7 | 22,0 |
| Autre | 9,4 | 7,0 | 6,7 | 7,7 | 7,7 | 7,7 |
| % des enfants et des jeunes vivant avec leur famille, 1996 | 97,4 | 97,3 | 97,4 | 97,4 | 97,1 | 97,3 |
| Situation dans le ménage, 1996 : | | | | | | |
| % vivant avec les deux parents | 80,9 | 78,0 | 77,1 | 78,6 | 75,3 | 77,8 |
| % vivant avec un seul parent | 12,2 | 15,0 | 15,9 | 14,4 | 16,6 | 14,9 |
| % d'autres situations | 6,9 | 6,9 | 6,9 | 6,9 | 8,1 | 7,2 |
| % des jeunes de 15-19 ans fréquentant l'école, 1996 : | | | | | | |
| Hommes | .. | .. | .. | .. | 81,2 | .. |
| Femmes | .. | .. | .. | .. | 82,9 | .. |
| % vivant dans une famille à faible revenu, 1995 | 26,0 | 23,6 | 20,7 | 23,4 | 20,8 | 22,8 |

¹ Comprend les réponses uniques seulement.

.. Nombres indisponibles.

Sources : Statistique Canada, Recensement du Canada, Division de la démographie.

Tableau 2

Certaines caractéristiques des enfants et des jeunes âgés de 0 à 19 ans, selon la province et le territoire¹

| | Canada | T.-N. | Î.-P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qc | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Yuk. | Terr. | Nun. |
|--|---------|-------|----------|-------|-------|---------|---------|-------|-------|-------|---------|------|-------|------|
| Population, 2000 (milliers) | | | | | | | | | | | | | | |
| Hommes | 4 074,8 | 68,8 | 19,4 | 120,8 | 96,5 | 919,1 | 1 559,7 | 165,1 | 153,4 | 435,8 | 517,1 | 4,7 | 7,6 | 6,7 |
| Femmes | 3 867,7 | 66,1 | 18,4 | 114,5 | 91,3 | 876,9 | 1 477,9 | 156,7 | 146,1 | 412,3 | 489,6 | 4,3 | 7,2 | 6,3 |
| Total | 7 942,5 | 134,8 | 37,8 | 235,4 | 187,8 | 1 796,0 | 3 037,6 | 321,8 | 299,6 | 848,1 | 1 006,7 | 9,0 | 14,8 | 13,0 |
| En tant que % de la population : | | | | | | | | | | | | | | |
| RMR | 26,2 | 27,1 | .. | 25,3 | 26,7 | 25,3 | 26,7 | 26,6 | 29,8 | 28,2 | 24,4 | .. | .. | .. |
| Autres régions urbaines | 28,0 | 27,9 | 27,2 | 26,4 | 25,3 | 26,4 | 27,9 | 29,0 | 29,4 | 31,2 | 28,7 | 31,4 | 34,3 | 42,9 |
| Régions rurales, 1996 | 30,4 | 29,6 | 31,3 | 28,1 | 28,4 | 29,7 | 29,4 | 34,6 | 34,0 | 34,4 | 29,6 | 29,8 | 39,4 | 49,7 |
| En tant que % de la population immigrante, 1996 | 9,7 | 8,5 | 7,8 | 8,8 | 7,9 | 11,0 | 9,6 | 8,6 | 8,2 | 9,2 | 9,7 | 6,3 | 3,4 | .. |
| En tant que % de la population des minorités visibles, 1996 | 32,5 | 33,0 | 38,4 | 37,6 | 34,1 | 34,0 | 32,6 | 33,8 | 35,6 | 33,4 | 30,4 | 33,0 | 31,4 | .. |
| En tant que % de la population autochtone, 1996 | 44,4 | 39,5 | 44,2 | 43,2 | 42,4 | 39,3 | 40,0 | 47,1 | 51,6 | 46,4 | 41,3 | 38,8 | 45,6 | 53,0 |
| Langue maternelle, 1996² | | | | | | | | | | | | | | |
| Anglais | 66,8 | 98,9 | 97,0 | 95,8 | 68,7 | 8,7 | 82,1 | 85,9 | 93,3 | 89,8 | 84,0 | 94,9 | 87,7 | 22,7 |
| Français | 22,1 | 0,2 | 2,3 | 2,2 | 30,6 | 83,4 | 3,3 | 2,6 | 0,6 | 0,8 | 0,5 | 2,2 | 0,7 | 0,5 |
| Autre | 11,1 | 0,9 | 0,8 | 2,0 | 0,7 | 7,8 | 14,5 | 11,4 | 6,1 | 9,4 | 15,4 | 2,9 | 11,6 | 76,7 |
| Langue parlée à la maison, 1996² | | | | | | | | | | | | | | |
| Anglais | 70,3 | 99,3 | 97,3 | 96,4 | 68,9 | 10,4 | 83,5 | 88,7 | 95,2 | 91,3 | 86,7 | 95,7 | 87,7 | 41,1 |
| Français | 22,0 | 0,2 | 2,3 | 2,4 | 30,5 | 83,4 | 2,8 | 2,1 | 0,6 | 0,7 | 0,4 | 1,5 | 1,0 | 1,2 |
| Autre | 7,7 | 0,5 | 0,4 | 1,2 | 0,6 | 6,1 | 13,7 | 9,2 | 4,2 | 8,1 | 12,9 | 2,8 | 11,3 | 57,7 |
| % des enfants et des jeunes vivant avec leur famille, 1996 | 97,3 | 98,2 | 98,2 | 97,7 | 97,3 | 98,3 | 97,3 | 97,6 | 97,4 | 96,8 | 95,5 | 96,8 | 94,4 | 97,7 |
| Situation dans le ménage, 1996 : | | | | | | | | | | | | | | |
| % vivant avec leurs deux parents | 77,8 | 81,3 | 81,0 | 76,9 | 79,8 | 78,7 | 77,3 | 78,2 | 79,0 | 79,8 | 75,0 | 74,9 | 71,9 | 73,6 |
| % vivant avec un parent seul | 14,9 | 12,1 | 13,4 | 17,0 | 14,1 | 16,4 | 14,8 | 14,7 | 14,3 | 12,6 | 15,1 | 17,6 | 13,6 | 11,3 |
| % d'autres situations | 7,2 | 6,6 | 5,6 | 6,2 | 6,2 | 4,9 | 7,9 | 7,1 | 6,7 | 7,6 | 9,9 | 7,4 | 14,6 | 15,0 |
| % des enfants et des jeunes vivant dans une famille à faible revenu, 1996 | 22,8 | 26,6 | 18,5 | 23,4 | 22,4 | 24,8 | 21,4 | 24,7 | 23,0 | 21,4 | 22,7 | .. | .. | .. |

¹ Le Nunavut a été établi le 1er avril 1999. Bien que des estimations de la population pour ce territoire existent avant 1991, le Nunavut est compris dans les Territoires du Nord-Ouest pour tous les autres indicateurs.

² Comprend les réponses uniques seulement.

.. Nombres indisponibles.

Sources : Statistique Canada, Recensement du Canada, et Division de la démographie.

Tableau 3

Incidents de victimisation des personnes déclarés à la police selon le groupe d'âge, 1999¹

| Groupe d'âge | Total des incidents | Incidents signalés à la police ² | | Incidents non signalés à la police | | Ne sait pas/ Refus | |
|----------------|---------------------|---|-----------------|------------------------------------|-----------------|--------------------|----------------|
| | (milliers) | (milliers) | % | (milliers) | % | (milliers) | % |
| 15 à 19 ans | 891 | 180 | 20 | 684 | 77 | -- | -- |
| 20 à 29 ans | 1 169 | 366 | 31 | 751 | 64 | 53 [†] | 5 [†] |
| 30 à 39 ans | 775 | 283 | 37 | 467 | 60 | -- | -- |
| 40 à 49 ans | 536 | 231 | 43 | 284 | 53 | -- | -- |
| 50 à 64 ans | 353 | 138 | 39 | 187 | 53 | -- | -- |
| 65 ans et plus | 79 | 38 [†] | 49 [†] | 38 [†] | 48 [†] | -- | -- |

¹ Ne comprend pas les cas d'agression sexuelle et physique contre le conjoint.

² Comprend les incidents signalés par la victime ou quelqu'un d'autre.

-- Nombres infimes

Note : [†] Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 4

Sentiments de sécurité face à la criminalité chez les jeunes et les adultes¹, 1999

| | % de la population | |
|---|-----------------------|------------------------|
| | Population des jeunes | Population des adultes |
| Lorsque vous attendez ou utilisez seul(e) les transports en commun après la tombée de la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité? | | |
| Pas inquiet(ète) du tout | 54 | 54 |
| Un peu inquiet(ète) | 41 | 38 |
| Très inquiet(ète) | 5 | 8 |
| Ne sait pas/Refus | -- | 1 [†] |
| À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul(e) dans votre voisinage une fois la nuit tombée? | | |
| Tout à fait en sécurité | 39 | 44 |
| Assez en sécurité | 48 | 45 |
| Pas très en sécurité ou pas en sécurité du tout | 13 | 11 |
| Ne sait pas/Refus | -- | -- |
| Lorsque vous êtes seul(e) chez vous en soirée ou la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité? | | |
| Pas du tout inquiet(ète) | 81 | 79 |
| Un peu inquiet(ète) | 17 | 18 |
| Très inquiet(ète) | 2 [†] | 2 |
| Ne sait pas/Refus | -- | -- |
| De façon générale, êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre sécurité personnelle face à la criminalité? | | |
| Très satisfait(e) | 49 | 44 |
| Plutôt satisfait(e) | 45 | 47 |
| Plutôt insatisfait(e) | 3 | 4 |
| Très insatisfait(e) | 1 [†] | 2 |
| Ne sait pas/Refus | 2 [†] | 4 |

¹ Seulement les répondants qui ont pratiqué ces activités.

-- Nombres infimes.

Note : [†] Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 5

Perceptions du système de justice par les jeunes âgés de 15 à 19 ans, 1999

| | Jeunes de 15 à 19 ans (milliers) | | | | | | | | | |
|--|----------------------------------|-------------|------------------|-----------------|--------------------|-------|-------------|------------------|-----------------|--------------------|
| | Total | Bon travail | Travail passable | Mauvais travail | Ne sait pas/ Refus | Total | Bon travail | Travail passable | Mauvais travail | Ne sait pas/ Refus |
| | (milliers) | | | | | % | | | | |
| Quel genre de travail votre police locale fait-elle quand il s'agit... | | | | | | | | | | |
| d'avoir une attitude ouverte? | 2 052 | 1 220 | 492 | 150 | 191 | 100 | 59 | 24 | 7 | 9 |
| d'assurer la sécurité des citoyens? | 2 052 | 1 334 | 571 | 81 | 66 | 100 | 65 | 28 | 4 | 3 |
| de faire respecter la loi? | 2 052 | 1 153 | 702 | 144 | 53 | 100 | 56 | 34 | 7 | 3 |
| d'informer le public sur la prévention des actes criminels? | 2 052 | 1 052 | 635 | 234 | 131 | 100 | 51 | 31 | 11 | 6 |
| de répondre rapidement aux appels? | 2 052 | 964 | 523 | 151 | 415 | 100 | 47 | 25 | 7 | 20 |
| Quel genre de travail font les tribunaux criminels quand il s'agit ... | | | | | | | | | | |
| de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste? | 2 052 | 899 | 821 | 132 | 200 | 100 | 44 | 40 | 6 | 10 |
| d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé? | 2 052 | 647 | 962 | 206 | 238 | 100 | 32 | 47 | 10 | 12 |
| d'aider la victime? | 2 052 | 705 | 859 | 241 | 247 | 100 | 34 | 42 | 12 | 12 |
| de rendre justice rapidement? | 2 052 | 474 | 1 001 | 349 | 227 | 100 | 23 | 49 | 17 | 11 |
| Quel genre de travail le système carcéral fait-il quand il s'agit... | | | | | | | | | | |
| de surveiller et contrôler les prisonniers? | 2 052 | 831 | 719 | 204 | 299 | 100 | 40 | 35 | 10 | 15 |
| d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois? | 2 052 | 584 | 830 | 285 | 353 | 100 | 28 | 40 | 14 | 17 |
| Quel genre de travail le système de libération conditionnelle fait-il quand il s'agit ... | | | | | | | | | | |
| de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver? | 2 052 | 613 | 845 | 345 | 250 | 100 | 30 | 41 | 17 | 12 |
| de surveiller les personnes en liberté conditionnelle? | 2 052 | 676 | 806 | 281 | 289 | 100 | 33 | 39 | 14 | 14 |

Note : Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 6

Jeunes accusés de certaines infractions au *Code criminel*, Canada, 1989-1999¹

| | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 ^r | 1999 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Population (âgée de 12 à 17 ans) | 2 244 017 | 2 256 094 | 2 273 918 | 2 305 122 | 2 330 853 | 2 359 067 | 2 386 301 | 2 417 604 | 2 439 553 | 2 449 216 | 2 449 610 |
| Homicide | | | | | | | | | | | |
| nombre | 47 | 47 | 48 | 58 | 36 | 58 | 68 | 49 | 54 | 56 | 45 |
| taux | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| variation dans le taux* | 0,2 | -0,5 | 1,3 | 19,2 | -38,6 | 59,2 | 15,9 | -28,9 | 9,2 | 3,3 | -19,7 |
| Voies de fait (niveaux 1, 2, 3) | | | | | | | | | | | |
| nombre | 9 245 | 10 797 | 12 815 | 13 584 | 14 981 | 15 363 | 15 898 | 15 945 | 15 612 | 15 862 | 15 306 |
| taux | 412 | 479 | 564 | 589 | 643 | 651 | 666 | 660 | 640 | 648 | 625 |
| variation dans le taux* | 20,6 | 16,2 | 17,8 | 4,6 | 9,1 | 1,3 | 2,3 | -1,0 | -3,0 | 1,2 | -3,5 |
| Agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3) | | | | | | | | | | | |
| nombre | 1 478 | 1 609 | 1 906 | 2 074 | 2 132 | 1 896 | 1 586 | 1 581 | 1 494 | 1 440 | 1 423 |
| taux | 66 | 71 | 84 | 90 | 91 | 80 | 66 | 65 | 61 | 59 | 58 |
| variation dans le taux* | 18,7 | 8,3 | 17,5 | 7,3 | 1,7 | -12,1 | -17,3 | -1,6 | -6,4 | -4,0 | -1,2 |
| Vol qualifié | | | | | | | | | | | |
| nombre | 1 950 | 2 055 | 2 746 | 2 966 | 2 996 | 3 006 | 3 535 | 3 741 | 3 792 | 3 576 | 3 189 |
| taux | 87 | 91 | 121 | 129 | 129 | 127 | 148 | 155 | 155 | 146 | 130 |
| variation dans le taux* | 26,5 | 4,8 | 32,6 | 6,5 | -0,1 | -0,9 | 16,3 | 4,5 | 0,5 | -6,1 | -10,8 |
| Total des crimes de violence | | | | | | | | | | | |
| nombre | 13 780 | 15 690 | 18 919 | 20 028 | 21 477 | 21 629 | 22 441 | 22 521 | 22 172 | 22 195 | 21 081 |
| taux | 614 | 695 | 832 | 869 | 921 | 917 | 940 | 932 | 909 | 906 | 861 |
| variation dans le taux* | 20,7 | 13,3 | 19,6 | 4,4 | 6,1 | -0,5 | 2,6 | -0,9 | -2,4 | -0,3 | -5,0 |
| Introduction par effraction | | | | | | | | | | | |
| nombre | 22 155 | 24 066 | 26 901 | 24 747 | 21 947 | 19 992 | 18 654 | 18 532 | 17 092 | 16 007 | 13 469 |
| taux | 987 | 1 067 | 1 183 | 1 074 | 942 | 847 | 782 | 767 | 701 | 654 | 550 |
| variation dans le taux* | -7,1 | 8,0 | 10,9 | -9,3 | -12,3 | -10,0 | -7,8 | -1,9 | -8,6 | -6,7 | -15,9 |
| Vol de véhicule motorisé | | | | | | | | | | | |
| nombre | 7 330 | 7 945 | 8 768 | 8 122 | 8 211 | 7 476 | 6 875 | 7 011 | 6 468 | 6 228 | 5 550 |
| taux | 327 | 352 | 386 | 352 | 352 | 317 | 288 | 290 | 265 | 254 | 227 |
| variation dans le taux* | 14,1 | 7,8 | 9,5 | -8,6 | 0,0 | -10,0 | -9,1 | 0,7 | -8,6 | -4,1 | -10,9 |
| Vol | | | | | | | | | | | |
| nombre | 38 897 | 42 514 | 45 221 | 39 648 | 35 301 | 32 228 | 33 762 | 32 473 | 27 060 | 24 744 | 22 206 |
| taux | 1 733 | 1 884 | 1 989 | 1 720 | 1 515 | 1 366 | 1 415 | 1 343 | 1 109 | 1 010 | 907 |
| variation dans le taux* | 7,1 | 8,7 | 5,5 | -13,5 | -11,9 | -9,8 | 3,6 | -5,1 | -17,4 | -8,9 | -10,3 |
| Total des crimes contre les biens | | | | | | | | | | | |
| nombre | 76 317 | 83 741 | 91 656 | 83 603 | 74 981 | 68 907 | 68 105 | 66 702 | 58 340 | 54 104 | 48 415 |
| taux | 3 401 | 3 712 | 4 031 | 3 627 | 3 217 | 2 921 | 2 854 | 2 759 | 2 391 | 2 209 | 1 976 |
| variation dans le taux* | 2,9 | 9,1 | 8,6 | -10,0 | -11,3 | -9,2 | -2,3 | -3,3 | -13,3 | -7,6 | -10,5 |
| Armes offensives | | | | | | | | | | | |
| nombre | 1 702 | 1 809 | 2 020 | 1 906 | 1 932 | 1 963 | 1 693 | 1 551 | 1 478 | 1 457 | 1 436 |
| taux | 76 | 80 | 89 | 83 | 83 | 83 | 71 | 64 | 61 | 59 | 59 |
| variation dans le taux* | 12,6 | 5,7 | 10,8 | -6,9 | 0,2 | 0,4 | -14,7 | -9,6 | -5,6 | -1,8 | -1,5 |
| Méfais | | | | | | | | | | | |
| nombre | 8 491 | 8 647 | 9 725 | 9 066 | 8 214 | 7 687 | 7 745 | 7 695 | 7 005 | 6 926 | 6 645 |
| taux | 378 | 383 | 428 | 393 | 352 | 326 | 325 | 318 | 287 | 283 | 271 |
| variation dans le taux* | -1,6 | 1,3 | 11,6 | -8,0 | -10,4 | -7,5 | -0,4 | -1,9 | -9,8 | -1,5 | -4,1 |
| Total des autres infractions au Code criminel | | | | | | | | | | | |
| nombre | 25 865 | 27 118 | 31 741 | 31 651 | 30 429 | 29 089 | 30 117 | 30 187 | 30 329 | 31 153 | 30 250 |
| taux | 1 153 | 1 202 | 1 396 | 1 373 | 1 305 | 1 233 | 1 262 | 1 249 | 1 243 | 1 272 | 1 235 |
| variation dans le taux* | 7,3 | 4,3 | 16,1 | -1,6 | -4,9 | -5,5 | 2,4 | -1,1 | -0,4 | 2,3 | -2,9 |
| Total des infractions au Code criminel | | | | | | | | | | | |
| nombre | 115 962 | 126 549 | 142 316 | 135 282 | 126 887 | 119 625 | 120 663 | 119 410 | 110 841 | 107 452 | 99 746 |
| taux | 5 168 | 5 609 | 6 259 | 5 869 | 5 444 | 5 071 | 5 056 | 4 939 | 4 543 | 4 387 | 4 072 |
| variation dans le taux* | 5,7 | 8,5 | 11,6 | -6,2 | -7,2 | -6,9 | -0,3 | -2,3 | -8,0 | -3,4 | -7,2 |

¹ Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes. Les estimations de la population sont tirées des Statistiques démographiques annuelles, rapport de 1999, Statistique Canada, Division de la démographie, Populations en date du 1er juillet : estimations intercensitaires révisées de 1989 à 1990, estimations intercensitaires finales de 1991-1995, estimations postcensitaires finales de 1996, et estimations postsensitaires mises à jour de 1997 à 1999.

* En comparaison au taux de l'année précédente, Variation du pourcentage fondée sur les taux non arrondis.

^r Chiffres révisés

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7

Admissions en détention provisoire, en placement sous garde en milieu fermé et ouvert et en probation, 1998-1999

| Secteur de compétence | Total | Détention | Milieu fermé | Milieu ouvert | Probation |
|---------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Total déclaré | 77 959 | 24 061 | 7 823 | 8 321 | 37 754 |
| Terre-Neuve | 1 396 | 212 | 195 | 199 | 790 |
| Île-du-Prince-Édouard | 163 | 35 | 31 | 19 | 78 |
| Nouvelle-Écosse | 2 446 | 343 | 62 | 362 | 1 679 |
| Nouveau-Brunswick | 1 621 | 291 | 279 | 193 | 858 |
| Québec | 13 058 | 2 447 | 1 299 | 1 160 | 8 152 |
| Ontario ¹ | 37 152 | 13 626 | 3 564 | 3 839 | 16 123 |
| Ontario MCSS | 22 941 | 8 783 | 1 880 | 2 769 | 9 509 |
| Ontario MSGCS | 14 211 | 4 843 | 1 684 | 1 070 | 6 614 |
| Manitoba | 2 322 | 1 636 | 238 | 448 | .. |
| Saskatchewan | 2 738 | .. | 332 | 449 | 1 957 |
| Alberta | 7 940 | 2 851 | 999 | 703 | 3 387 |
| Colombie-Britannique | 7 971 | 2 393 | 660 | 824 | 4 094 |
| Yukon | 267 | 93 | 52 | 26 | 96 |
| Territoires du Nord-Ouest | 885 | 134 | 112 | 99 | 540 |

¹ L'Ontario est représentée par deux compétences : le Ministère des services sociaux et communautaires (MSSC), qui est chargé des jeunes contrevenants de 12 à 15 ans, et le ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels, qui est chargé des jeunes contrevenants âgés de 16 et de 17 ans.

.. Chiffres inexistant.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde.

Tableau 8

Taux d'admission en placement sous garde de jeunes, 1998-1999

| | Population des jeunes | Détention provisoire | | Milieu fermé | | Milieu ouvert | | Total | | Taux de variation par rapport à l'année antérieure |
|---------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------------|--------------|---------------------------|---------------|---------------------------|---------------|---------------------------|--|
| | | Nombre | Taux (pour 10 000 jeunes) | Nombre | Taux (pour 10 000 jeunes) | Nombre | Taux (pour 10 000 jeunes) | Nombre | Taux (pour 10 000 jeunes) | |
| Total¹ | 2 451 946 | 24 061 | 98 | 7 823 | 32 | 8 321 | 34 | 40 205 | 164 | -8* |
| Terre-Neuve | 49 576 | 212 | 43 | 195 | 39 | 199 | 40 | 606 | 122 | - |
| Île-du-Prince-Édouard | 12 102 | 35 | 29 | 31 | 26 | 19 | 16 | 85 | 70 | -38 |
| Nouvelle-Écosse | 75 401 | 343 | 45 | 62 | 8 | 362 | 48 | 767 | 102 | 6 |
| Nouveau-Brunswick | 61 812 | 291 | 47 | 279 | 45 | 193 | 31 | 763 | 123 | -14 |
| Québec | 562 937 | 2 447 | 43 | 1 299 | 23 | 1 160 | 21 | 4 906 | 87 | 6 |
| Ontario | 906 498 | 13 626 | 150 | 3 564 | 39 | 3 839 | 42 | 21 029 | 232 | -10 |
| Manitoba | 97 334 | 1 636 | 168 | 238 | 24 | 448 | 46 | 2 322 | 239 | -9 |
| Saskatchewan | 96 609 | .. | .. | 332 | 34 | 449 | 46 | .. | .. | .. |
| Alberta | 261 015 | 2 851 | 109 | 999 | 38 | 703 | 27 | 4 553 | 174 | -14 |
| Colombie-Britannique | 318 687 | 2 393 | 75 | 660 | 21 | 824 | 26 | 3 877 | 122 | -11 |
| Yukon | 3 009 | 93 | 309 | 52 | 173 | 26 | 86 | 171 | 568 | -31 |
| Territoires du Nord-Ouest | 6 963 | 134 | 192 | 112 | 161 | 99 | 142 | 345 | 495 | 1 |

¹ Le nombre global d'admissions en détention provisoire et en placement sous garde ne comprend pas les admissions en détention provisoire de la Saskatchewan.

* Afin de comparer les taux nationaux de 1997-1998 et de 1998-1999, la Saskatchewan a été exclue (la Saskatchewan n'a pas déclaré d'admissions en 1997-1998). La Saskatchewan exceptée, le taux national de 1998-1999 a été établi à 167 admissions en placement sous garde pour 10 000 jeunes.

.. Chiffres inexistant

- Néant ou zéro

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde, et Statistique Canada, Division de la démographie, Statistiques démographiques annuelles, 1998.